



Municipalité de La Présentation

772, rue Principale, La Présentation (Québec), J0H 1B0

Téléphone: 450-796-2317

Télécopieur: 450-796-1707

Courriel: lpbatiment@mrcmaskoutains.qc.ca

Formulaire de demande de permis pour arroser

PLANTATION - ENCEMENCEMENT - TOURBAGE

À l'usage de la Municipalité

Facture

paiement (20\$)

Numéro permis

représentant municipal

* **Propriétaire**

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse Postale: _____

Téléphone: _____

* **Demandeur** (si autre que Propriétaire)

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse Postale: _____

Téléphone: _____

* **Emplacement visé par la demande**

Adresse: _____

Numéro de lot: _____ Matricule: _____

* **Détails**

Type de travaux : _____

Période des travaux (15 jours maximum) : _____ à _____

Détail des travaux:

RÈGLEMENT G-200, ARTICLE 47 - PLANTATION, ENSEMENCEMENT ET TOURBAGE

Un occupant qui entreprend un ensemencement, une plantation ou le tourbage d'une propriété peut, sur présentation de facture ou autre pièce justificative, obtenir de la municipalité un permis, au coût de vingt dollars (20 \$), lui permettant d'utiliser l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc pour arroser sa nouvelle plantation, son ensemencement ou son tourbage, à toute heure du jour ou de la nuit, valable pour une période de quinze (15) jours consécutifs. Ce permis est nécessaire pour pouvoir déroger aux dispositions de l'article précédent.

Le permis émis en vertu du paragraphe précédent doit être affiché sur la propriété pour laquelle il est émis à un endroit visible de la voie publique.

→ Facture ou pièce justificative

→ Paiement de 20 \$

Signature: _____

Date: ____/____/20____